

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DJS 154 DDCT** Subventions (17.000 euros) au titre de la jeunesse à sept associations (10<sup>e</sup>).

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose sept subventions à sept associations au titre de la jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7<sup>e</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association AIRES 10 (10829 / 2018\_04512) domiciliée 2, rue du Buisson Saint-Louis (10<sup>e</sup>) pour son projet « Faire Vivre la Mixité : la place du Buisson Saint-Louis » ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.500 euros est attribuée à l'association Musiques et Cultures Digitales (6061 / 2018\_04696) domiciliée 8, rue du Général Renault (11<sup>e</sup>) pour son projet « Ateliers en reportage permanent 2018 » ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Jeunesse de Saint Vincent de Paul (12365 / 2018\_04670) pour son projet « Accompagnement global des jeunes vers un projet professionnel et lutte contre le décrochage scolaire » ;

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Ngamb'Art (6881 / 2018\_04700) domiciliée 9, rue Louis Blanc (10<sup>e</sup>) pour son projet « 10<sup>e</sup> Jeunes Talents : Accompagnement, valorisation et conseil auprès des jeunes du 10<sup>e</sup> » ;

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association L'Aire à Mots (12366 / 2018\_04674) domiciliée 99, boulevard Magenta (10<sup>e</sup>) pour son projet « Ateliers d'écriture inventive, d'arts plastiques et visuels (jeunes) : objectif livre publié ».

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association A Toi Théâtre (10225 / 2018\_04445) domiciliée à la MDA 10 – Boîte 15 – 206, quai de Valmy (10<sup>e</sup>) pour son projet « Atelier Théâtre Intergénérationnel » ;

Article 7 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Les Quatre Horizons (13786 / 2018\_04692) domiciliée 9, rue Sainte Marthe (10<sup>e</sup>) pour son projet « Ateliers d'expressions culturelles en direction des jeunes » ;

Article 8 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**